

SIGMA ENERGIE
20 CHEMIN LOUIS CHIRPAZ
69130 Écully

SAINT-GEORGES-LES-BAINS, le 06 AOUT 2026

N/Réf. : DP00724026A0043

Objet : Non opposition à une déclaration préalable

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une déclaration préalable n°DP00724026A0043 enregistrée le 28/07/2026 pour un projet de pose de panneaux photovoltaïques situé au 8 Lotissement les Chalens à SAINT-GEORGES-LES-BAINS (parcelle cadastrée ZB-0306).

Le service instructeur a procédé à l'instruction de votre dossier. Il s'avère que les travaux sont conformes au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat.

Le délai d'instruction de votre déclaration préalable est d'un mois conformément au code de l'urbanisme.

Ainsi, à compter du 29/08/2026, vous bénéficierez d'une décision tacite et vous pourrez commencer les travaux après avoir :

- affiché sur le terrain le récépissé de dépôt pour attester la date de dépôt,
- installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet.

Vous trouverez ci-joint la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux qui doit être complétée et déposée en Mairie à la fin des travaux.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,



Pour le Maire et par délégation
Adjoint chargé de l'Urbanisme
Roger MAZOYER

Geneviève PEYRARD